

# Note brève et synthétique de présentation du compte administratif 2025

## Rappel réglementaire

Le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée.

La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte administratif 2025 de la ville d'Ivry-sur-Seine et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme à l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui précise qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyen·nes d'en saisir les enjeux. Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal.

### **1- Exécution de la section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Le budget principal de la commune d'Ivry-sur-Seine présente des recettes réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre<sup>1</sup>) de 178 312 569 €.**

*Une fois les flux financiers avec le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre (reversement de la compensation de la dotation part salaire par la Métropole du Grand Paris) neutralisés, elles sont de 163 516 174 €.*

Ces recettes comprennent notamment :

- le produit de la fiscalité directe locale pour un montant de 79 190 968 €, soit en augmentation de 1,2% par rapport à 2024,
- un fonds de garantie et une dotation de compensation relatifs à la réforme fiscale de 2010 supprimant la taxe professionnelle pour un montant de 4 696 117 € en baisse de 1 269 195 € par rapport à 2018 dont 1 084 201 € entre 2024 et 2025,  
En effet, la loi de finances pour 2018 a fait de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle une variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours d'Etat aux collectivités locales, malgré l'engagement initial de l'Etat sur la pérennité de cette compensation,
- les allocations compensatrices censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux pour 1 730 824 €, en baisse de 1,4%,

---

<sup>1</sup> Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements) contribuent à équilibrer les budgets mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture, elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

- l'attribution de compensation pour 57 857 451€.

L'attribution de compensation était versée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la communauté d'agglomération Seine Amont en restitution de la fiscalité économique non utilisée pour supporter le transfert de compétences de la commune vers l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Cette attribution de compensation est désormais majorée de la dotation de compensation de la part salaire perçue avant 2016 par la communauté d'agglomération. Cette majoration (14 796 395€) doit être reversée par la commune à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre par l'intermédiaire du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

- Les recettes des services et autres recettes fiscales pour 27 584 387 €, relativement stable par rapport à 2024 (-0,4%).
- La dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'Etat aux collectivités locales pour 2 764 840 € en hausse de 173 483 € par rapport à 2024.

Cette dotation a néanmoins subi des baisses importantes et régulières au cours des dernières années. Elle était de 12 258 461€ en 2013.

- Le montant des droits de mutation pour 2 049 472 €, en hausse de 16 % par rapport à 2024 marquant un regain du marché de l'immobilier, constaté également au niveau national.
- Le produit de cessions immobilières pour 714 668 € (en baisse de 3,58 M€ par rapport à 2024, par nature ces recettes sont irrégulières),
- Une attribution du fonds de solidarité de la Région Ile de France pour 1 723 842 €, en baisse de 4,9% par rapport à 2024.

La commune est bénéficiaire à ce fonds mais également contributrice pour 445 753 € (cf dépenses), ce qui représente un solde positif de 1 366 233 € pour les finances communales.

**Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre) du budget principal s'élèvent à 158 227 391 €.**

*Une fois les flux financiers avec le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre neutralisés (versement de la compensation de la dotation part salaire), elles sont de 143 430 996 €.*

Elles comprennent :

- Les dépenses de personnel pour 94 875 296 €, soit + 3,9 % par rapport à 2024,
- Les dépenses d'achats et de prestations des services pour 31 320 983 €, proche du montant du CA 2024 (+ 0,5%),
- Les contingents et participations pour 8 732 454 € (- 2 %) dont 3 200 000 € de subventions au Centre Communal d'Action Sociale CCAS,
- Les subventions aux associations pour 3 558 714 € (- 8,5%), revenant à un montant proche de celui des années antérieures (2022 et 2023),
- Les contributions aux fonds de péréquation national pour 625 999 € et régional pour 465 082 € soit un total de 1 091 081 € (983 667 € en 2024),
- Le fonds de compensation des charges territoriales, dépense obligatoire de la commune vers le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre de 15 788 685 €, en baisse de 2% par rapport à 2024.

Celui-ci comprend le reversement pour 14 796 395€ de l'ex-dotation de compensation de la part salaire perçue avant 2016 par la communauté d'agglomération Seine Amont (et désormais versée à la commune par la Métropole du Grand Paris). Il finance également les compétences mises en œuvre par l'EPT en lieu et place de la commune, en l'occurrence les compétences obligatoires exercées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Les intérêts de la dette pour un montant de 2 285 123 €, en baisse de 13% par rapport à 2024.

Dans ces conditions la commune dégage une épargne brute de 19 370 511 € (en baisse de 3,4 M€ par rapport à 2024) lui permettant de financer le remboursement en capital de la dette pour 11 654 463 € et de dégager une épargne nette de 7 716 049 € qu'elle peut affecter au financement de l'investissement.

## **2- Exécution de la section d'investissement**

La section d'investissement retrace des opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité.

**Les dépenses réelles d'investissement (hors opération d'ordre) du budget principal s'élèvent à 40 084 389 €.**

Elles intègrent le remboursement du capital de la dette pour 11 654 463 € et le déficit d'investissement de l'exercice 2024 pour 7 433 936 €.

Les dépenses issues du programme d'investissement 2025 du budget principal sont de 28 429 927 €.

**Les recettes réelles d'investissement (hors opération d'ordre) du budget principal s'élèvent à 31 106 370 €.**

Elles comprennent notamment :

- 4 509 862 € de subventions et participations,
- 1 671 368 € pour la taxe d'aménagement,
- 3 040 309 € de FCTVA, fonds de compensation de la TVA,
- 700 000 € liés à la vente du bien situé 60-62 rue Mirabeau.

## **3- Le résultat net de clôture de l'exercice 2025**

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser (RAR).

<b>Opérations réelles et d'ordre en euros</b>	<b>CA 2025</b>	<b>CA 2024</b>
Recettes de fonctionnement	182 559 770	185 419 634
Dépenses de fonctionnement	170 022 570	167 925 477
Résultat de fonctionnement de l'année	12 537 200	17 494 157
Résultat antérieur reporté	474 159	400 000
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>13 011 360</b>	<b>17 894 157</b>
Recettes d'investissement	67 463 574	47 659 701
Dépenses d'investissement	68 893 615	45 412 288
Résultat d'investissement de l'année	- 1 430 042	2 247 413
Résultat antérieur reporté	- 7 433 936	- 9 681 350
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>- 8 863 978</b>	<b>- 7 433 936</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>4 147 382</b>	<b>10 460 221</b>
Solde des restes à réaliser	- 3 577 497	- 9 986 062
<b>Résultat net global de clôture</b>	<b>569 885</b>	<b>474 159</b>

Le compte administratif 2025 intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 (17 894 157 €) dont 17 419 998 € affectés à l'investissement (capitalisé).

Il fait alors apparaître un résultat global brut (hors reports) de 4 147 382 € avec un excédent de fonctionnement de 13 011 360 € et un déficit d'investissement de 8 863 978 €.

Les reports, c'est-à-dire les dépenses engagées en 2025 mais non réalisées sur cet exercice, sont à imputer à ce résultat. Ils s'élèvent 21 277 497 € en dépenses et concernent principalement les travaux de construction du groupe scolaire de la ZAC Gagarine, de rénovation thermique du groupe scolaire de l'Orme au Chat, et de rénovation thermique et d'extension du gymnase Delaune.

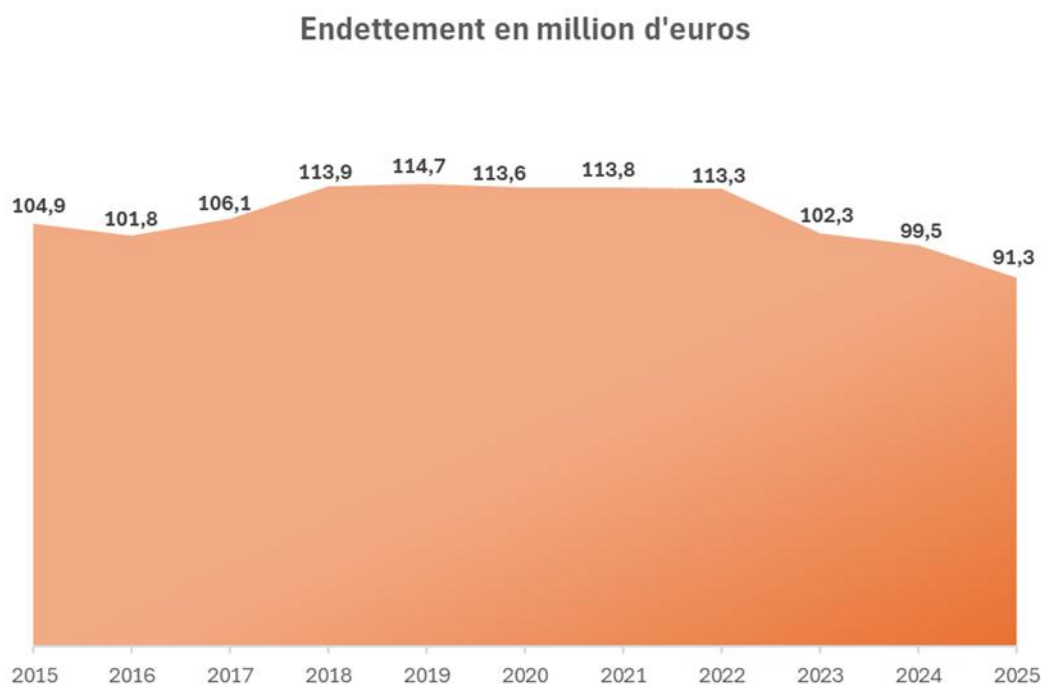
En recettes, ils s'élèvent à 17 700 000 € correspondant aux derniers emprunts souscrits mais non mobilisés en fin d'année.

Le résultat net est alors de 569 885 €.

Ce résultat sera repris lors de la première décision modificative.

#### 4- La dette

L'encours de dette est passé de 99,5 M€ au 31/12/2024 à 91,3 M€ au 31/12/2025. La ville a mobilisé des emprunts nouveaux à partir du milieu de l'année 2025, dont les échéances ne commenceront qu'à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2026 pour l'un et en 2027 pour le second. **La ville a donc remboursé plus de dette qu'elle n'a versé d'échéances nouvelles.**

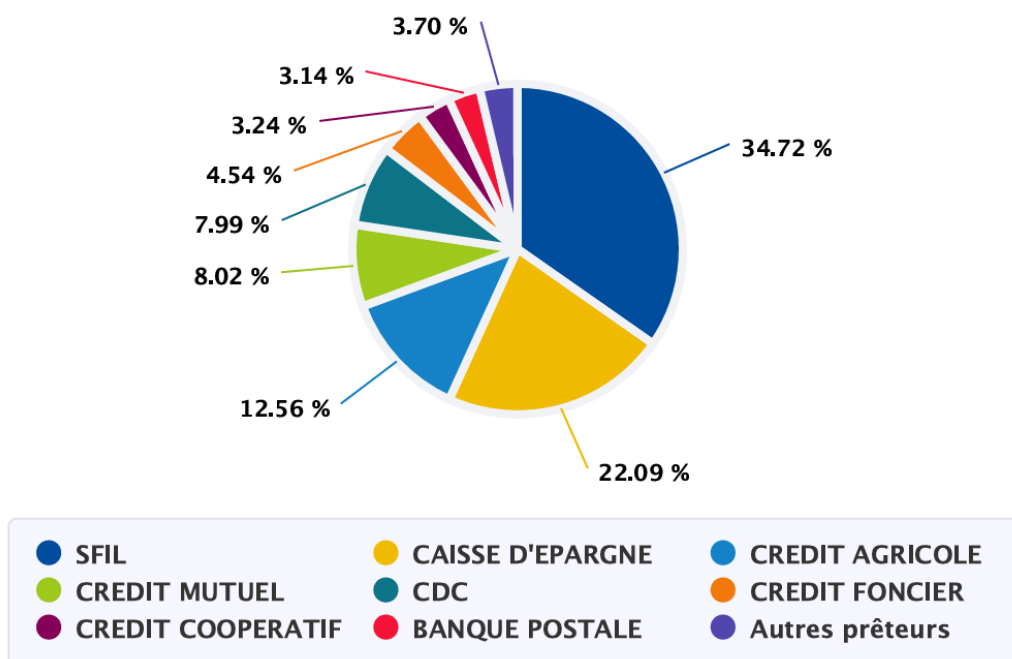


#### Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
91 342 347 €	2,15%	11 ans et 7 mois	6 ans	59

Le taux moyen de la dette est en baisse par rapport à 2024, 2,15% contre 2,53%. La stratégie d'endettement à taux variable conciliée à des produits à taux fixe permet de contenir l'évolution des charges financières sur l'encours existant et maintenir un taux moyen de la dette relativement bas. Les 59 emprunts que comptent la Ville sont répartis auprès de 11 établissements prêteurs, ce qui permet d'avoir une dette diversifiée.

## Répartition de la dette par établissements bancaires



Quatre nouveaux emprunts ont été souscrits en 2025 mais un seul a été mobilisé cette même année pour financer les investissements réalisés au cours de l'année. Les trois autres seront mobilisés dans le courant de l'année 2026.

Etablissement prêteur	Montant	Index de taux et marge bancaire	Mobilisation en 2025
Banque des territoires	2 156 917 €	Livret A – 0,1%	Oui
Banque des territoires	2 700 000 €	Livret A + 0,4%	Non
Banque des territoires	14 000 000 €	Livret A + 0,6%	Non
La Banque Postale	5 000 000 €	Euribor 3 mois + 1,01%	Non